

D6 RÉGULER UN DISPOSITIF PARTICIPATIF : ASSURER LE SUIVI, ALERTE, AJUSTER.

► Les dispositifs participatifs sont des dispositifs complexes, les personnes en charge de leur réalisation doivent souvent s'adapter à la réalité du terrain et assurer auprès des acteurs impliqués, en particulier des décideurs, une fonction de régulation : repérer, rendre visibles et compréhensibles les évolutions ; accompagner les décisions concernant les mesures d'ajustement à prendre.

OBJECTIFS

- Identifier les activités qui relèvent de la fonction de régulation.
- Identifier les situations insatisfaisantes et/ou à risque ; repérer les signaux faibles, les analyser.
- Alerter les décideurs (produire des synthèses ou d'autres modalités adaptées).
- Formuler des propositions d'ajustement ou de réorientation.

CONTENUS

- Le concept de régulation.
- Construire un outil d'observation et de suivi d'un dispositif (quels signaux observer, comment les interpréter ?).
- L'entretien de régulation.
- La régulation d'un dispositif : de l'observation à la formulation de préconisations, étude de cas et analyse en groupe.

PUBLIC

- Personnes en charge de coordination et/ou de la conduite

d'un dispositif participatif ou se préparant à le devenir.

FORMATRICE

- Cécile MALFRAY, Ifrée

STAGE N° D6

- 3 jours de formation du lundi 15 au mercredi 17 avril 2019 à Niort (79).
- Inscription avant le 15 mars 2019.
- Frais pédagogiques : 525 €*